

## Conseil Communautaire du 10 février 2022

### Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé dans la salle du Cinéma de Montmoreau, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

**Titulaires présents (48) :** Philippe ADAMY, Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Stéphane BÉGUERIE, Maguy BLANCHARD, Annette BLANDINEAU, Josiane BODET, Jean-Michel BOLVIN, Joël BONIFACE, Pascal BORDE, Jean-Claude CHEVALIER, Jean-Paul CROCHET, Christophe DAMOUR, Sébastien DÉPAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DÉSERT, Gilles DUPUY, Pierre DUSSIDOUR, Muriel ÉNIQUE, Patrick ÉPAUD, Patrick FLORENT, Patrick GALLÈS, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Vincent GUGLIELMINI, Bernard HERBRETEAU, Myriam HUGUET, Jean-Claude LEYMERIE, Gérard MARCELIN, Jean-Claude MAURY, Mireille NEESER, Gaël PANNETIER, Joël PAPILLAUD, Philippe PELLISSIER, Patrice PETIT, Dany POIRIER, Brigitte RICCI, Eric ROCHER, Nathalie SELIN, Jean-François SERVANT, Dominique STREIFF, Claude TARDÉ, Christine VALEAU-LABROUSSE, Patrick VERGEZ, Philippe VIGIER.

**Pouvoirs (08) :**

Alain DELAUNAY à Daniel SUCQUET  
Monique GRANET à Gérard MARCELIN  
Baptiste LANTERNAT à Chantale GOREAU  
Murielle HÉRAUD à Bernard HERBRETEAU  
Alain MIKLASZESWKI à Christophe DAMOUR  
Jérôme NEVEU à Joël BONIFACE  
Sébastien PIOT à Maguy BLANCHARD  
Jean-Jacques PUYDOYEUX à Jean-Michel BOLVIN

**Absents (10) :**

Francis BLANCHARDIE  
Vincent CHAPELET  
François DI VIRGILIO  
Pauline DUMAS  
Jean-Luc GOUPILLEAU  
Cyrille GUÉDON  
Didier JOBIT  
Jacky RENAUDIN  
Monique SEBILLAUD  
Sophie SENREM

**Secrétaire de séance :** Mireille NEESER

**Monsieur le Président ouvre la séance à 18H02.**

Monsieur Jean-Yves AMBAUD commence par rappeler l'intervention lors de ce Conseil, celle de Charente numérique. Monsieur Philippe BOUTY, son Président mais aussi Président du Département de la Charente, prend alors la parole. Il se dit « heureux » d'être devant l'assemblée et remercie son Directeur, Monsieur Jean CARRUETTE, d'avoir préparé leur venue. Il salue au passage la présence de nombreux collaborateurs présents à ses côtés : Thibaud SIMONIN, Xavier DEGILAGE, Dennis SAINT-MARTIN, Simon BOUYER.... « Et parce que

je n'ai pas eu beaucoup d'occasions de me déplacer, ma visite ce soir me permet aussi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année » ajoute-t-il.

Très rapidement, Monsieur Philippe BOUTY rentre dans le vif du sujet. « Je crois aux vertus de l'échange, lance-t-il, je comprends vos craintes et vos remarques mais on ne pourra pas refaire l'histoire ». Le Président rappelle les décisions qui ont été prises sous l'ancienne mandature et explique que le contexte, le modèle économique et juridique de Charente Numérique est aujourd'hui très complexe. « Nous devons faire face à des difficultés économiques à l'échelle du territoire », reconnaît-il. Il explique alors ces difficultés par des surcoûts qui se chiffrent en millions d'euros, à des marchés de travaux qui sont coûteux et à l'envolée des prix de certains matériaux utiles au déploiement de la fibre. « Sans compter les mauvaises surprises que nous découvrons sur place » souligne-t-il.

Face à ce constat, Monsieur BOUTY explique que des premières décisions ont été prises, dont le déblocage de 15 millions d'euros afin de poursuivre les avancements du déploiement de la fibre. « Cela a permis de continuer les travaux déjà engagés. Sans cette avance, nous aurions dû stopper les travaux », affirme-t-il.

Parmi les mauvaises surprises découvertes, il y a les enfouissements de certaines lignes mais le Président de Charente Numérique mentionne également ce qu'il appelle les « prises isolées ». Ces dernières coûtent au syndicat entre 6 à 9 millions d'euros. En raison de ce surcoût, ces prises ne sont pas traitées pour le moment, laissées de côté. Monsieur BOUTY se dit ce soir « alarmiste » mais préfère que les élus soient au fait d'une situation qu'il qualifie de « catastrophique », en presque cessation de paiement. « Nous sommes dans une situation financière très fragile, reconnaît-il, nous cherchons des solutions stables, fiables et rapides pour aller au bout du projet. »

Dans la suite de son discours, Monsieur BOUTY annonce que la fin du déploiement de la fibre ne sera pas terminée en temps voulu. « Le déploiement total de la fibre ne sera pas possible afin les 2 prochaines années à venir ». Il concède alors que les délais ne seront pas respectés. « Je préfère ne pas vous vendre du rêve » admet-il.

Avant de passer la parole à Monsieur Jean CARRUETTE pour évoquer les détails techniques et les solutions pour « stopper cette dérive financière », Monsieur BOUTY interpelle l'assemblée : « Nous avons besoin de l'aide des EPCI pour renforcer notre attractivité, c'est l'une de mes volontés politiques que j'ai toujours affichée ».

Monsieur CARRUETTE revient ensuite sur les prémices du projet de déploiement de la fibre, les motivations de l'ancienne mandature de se tourner autour de Charente numérique pour assurer ce déploiement sur le territoire Ltd. D'autres montages ont été faits dans d'autres régions (comme la délégation à un concessionnaire).

[Vous pouvez retrouver l'intégralité de la présentation de Charente Numérique sur l'extranet de la Cdc < Informations diverses].

Monsieur Christophe LUSSON, Responsable technique du syndicat, prend la parole pour apporter des précisions sur les installations du déploiement. Il le répète : « Tout le monde ne pourra pas être éligible dans les délais annoncés, c'est par exemple le cas de la commune de Médillac », dit-il en affichant une carte.

Plusieurs raisons expliquent ces retards de déploiements. Il développe : « Si vous vous rendez sur le site NATHD, on constate la présence de pastilles de couleurs. Il arrive qu'au sein de la même poche, au moment où on ouvre l'accès, la pastille ne passe pas au vert. En effet, il existe des endroits où on tombe sur un os, endroits qui impliquent de faire du génie civil. Nous on a contractualisé avec Orange ou le SDEG mais il peut arriver que sur la partie Orange, on ait des surprises au niveau des fourreaux : Ils sont souvent enterrés, dans de mauvais état. On

est obligés de faire des chantiers de fouille. Je vous passe l'exemple de poteaux que l'on doit parfois remplacer dans leur intégralité. Ces interventions de génie civil sont à l'origine des surcoûts annoncés. Donc, on a décidé de laisser de côté ces cas bloquants et de ne se consacrer qu'au 80% restant pour lesquels nous n'avons pas de difficultés afin de ne pas les pénaliser », concède-t-il. Il souhaite par ailleurs mettre en garde les élus qui se rendent sur le site NATHD : « Ce n'est pas quand la pastille est de couleur verte que tout est opérationnel ». Monsieur Christophe LUSSON revient ensuite sur les prises isolées, deuxième facteur de hausse des coûts. Il explique que l'entreprise Résonance assure la gestion des prises groupées mais pas les prises isolées. Il poursuit en détaillant les conditions pour être classée « prise isolée ». Un hameau qui ne contient que 3 prises, est considéré comme prise isolée. En revanche, un hameau qui contient 6 prises est considéré comme un hameau hébergeant des prises groupées. Le seuil de 5 prises fait qu'un hameau sera desservi ou non rapidement. Il ajoute : « Les prises isolées sont hors-forfait car il faut faire des bons de commande pour intervenir afin de tirer des câbles. Les coûts d'implantation de ces prises isolées sont très importants. »

A partir de 18h50, un temps d'échange s'amorce avec les élus.

- Monsieur Dominique STREIFF commence et souhaite revenir sur l'existence de ces prises isolées. « Si je regarde la carte que vous nous présentez, débute-t-il, je vois un gros secteur qui devrait être desservi au 1<sup>er</sup> semestre 2023 mais pour connaître bien la zone, je pense qu'il y aura forcément des prises isolées dans celle-ci. Est-ce que la prévision annoncée est concrète ou tient-elle compte de l'existence de ces prises isolées ? » Monsieur CARRUETTE lui répond : « Ce calendrier prend seulement en compte un déploiement des prises groupées. Nous pouvons si vous le souhaitez, vous envoyer la localisation exacte des prises isolées à vous, les Maires ».

- Madame Muriel ÉNIQUE poursuit : « Concrètement, quand un habitant est en violet sur la carte, on lui dit quoi ? » Il y a deux solutions possibles, avance Monsieur CARRUETTE. 1) la réglementation dit que l'installation d'une prise sur demande est possible. L'ARSEP (Autorité de régulation des communications électroniques et de la distribution de la presse) a validé ce principe. Le porteur de projet a alors 6 mois pour rendre la maison éligible. Elle pourra ensuite être passée en vert dans les 6 mois en question. Mais l'ARSEP a du mal à respecter ce délai des 6 mois dans les zones rurales. Par ailleurs, il y a des opérateurs commerciaux qui refusent de faire les démarches et donc les travaux supplémentaires car ils ont suffisamment de prises vertes à gérer. « Ils ne veulent pas s'embêter avec ces prises ! » 2) d'autres possibilités s'offrent aux usagers, dont le satellite. « Cette solution permet de recourir à une offre de bande passante pour 40€/mois. Il y a de plus un effort de l'État qui est fait pour rembourser le matériel ».

- Monsieur Christophe DAMOUR demande la parole : « Pour moi, il y a un inconvénient majeur. Sur la carte, vous mentionnez un délai de 6 mois alors que dans les faits cela n'est pas vrai. Donc on fausse la prise de décision des usagers qui s'en tiennent à ces délais. Comment alors leur tenir un discours cohérent pour les délais quand vous nous dites qu'il y a en plus des solutions alternatives ? »

Monsieur BOUTY soumet l'idée suivante : les Maires pourraient contacter directement les habitants concernés par les prises en violet pour leur expliquer la situation. Monsieur DAMOUR trouve cela pertinent. « Les gens qui ont des débits très faibles ne vont pas attendre 6 mois mais plutôt 18 mois, je pense donc que cela est intéressant de les contacter pour leur soumettre d'autres options », conclut-il.

- Monsieur Stéphane BÉGUERIE aimerait lui obtenir plus d'informations sur le coût réel de ces prises et demande des explications. L'équipe de Charente Numérique lui répond : « Ces prises ont en effet un coût exorbitant car tous les poteaux ne sont malheureusement pas tous utilisables en l'état et les câbles enterrés représentent aussi une source de difficultés pour nous. Nous rencontrons des problèmes pour réutiliser les infrastructures existantes. 20% des poteaux d'Orange sont à remplacer ».

- Madame Myriam HUGUET intervint alors à la suite de cette réponse : « Qui doit assurer le maintien de ces poteaux défectueux ? Orange ou vous ? »

Il est alors expliqué que le syndicat a signé une convention d'utilisation des infrastructures avec Orange mais c'est à eux de se charger de la maintenance. Charente Numérique est simple locataire.

- Monsieur Jean-Claude LEYMERIE rebondit sur la question de sa collègue : « On nous dit constamment que c'est de la faute d'Orange, que c'est eux qui doivent faire l'entretien mais comment vous vous appropriez ce réseau dans ces conditions ? Un droit de passage existe-t-il ? ». Par ailleurs, le Maire de Gardes-le-Pontaroux souhaite manifester son mécontentement : « On est en panne régulièrement avec Orange, ça en devient lamentable ! On ne sait plus quoi faire ! Moi je dis à mes administrés : « Evitez de souscrire chez Orange si vous le pouvez ! » Enfin, l'édile dresse une comparaison entre le déploiement de la fibre et celui de l'eau potable dans les années 60. « Il n'y avait pas d'histoire de maison isolée à l'époque ! On a tous besoin de cette fibre ! » conclut-il.

Monsieur Philippe BOUTY reconnaît le droit de chacun à être en colère, entend cette problématique et explique entretenir de bonnes relations avec Orange. « Nous allons faire remonter vos requêtes mais il faut aussi savoir qu'ils ont des sous-traitants. En revanche, il n'est pas d'accord avec les propos de l'élu concernant le déploiement de l'eau potable. « Il y a aussi eu des difficultés mais nous sommes tous favorables à alimenter les foyers du territoire ». Monsieur Thibaud SIMONIN prend la parole : « Je ne veux pas défendre Orange, avance-t-il mais ils doivent entretenir deux réseaux : la fibre et l'ADSL (le cuivre), ce qui complique leur travail ». Par ailleurs, il explique que le temps de déploiement de l'eau potable a eu lieu sur une durée plus longue que la fibre. Sans vouloir exonérer une nouvelle fois Orange, il rappelle aussi qu'il y a des enjeux financiers importants derrière cette notion de service universel du déploiement du réseau.

- Monsieur Jérôme DESBROSSE demande le micro pour souligner la qualité de cette présentation mais regrette l'existence de ces prises isolées surtout lorsqu'elles sont localisées sur des parcelles où se trouvent des entreprises ou des organismes. « Derrière cette prise isolée, il y a 200 salariés et un besoin de connexion pour assurer les activités », déplore-t-il.

Monsieur BOUTY lui répond que dans ces cas précis dans lesquels une entreprise serait touchée, il faut trouver une solution. « Faites nous remonter ces cas où il y a de forts enjeux, on pourra intervenir plus rapidement, lance-t-il aux élus. Ces demandes sont légitimes ! On a été alarmiste en début de séance mais notre volonté c'est de pouvoir proposer cette offre de très haut débit à toutes les Charentaises et tous les Charentais ».

- Madame Maguy BLANCHARD poursuit ce temps d'échange. « Si je comprends bien, un hameau de plusieurs habitations qui comprend 5 maisons dont 2 secondaires sera desservi alors hameau qui comprend 4 habitations principales ne le sera pas car considéré avec des

prises isolées ! », s'exaspère-t-elle. Monsieur CARRUETTE concède que d'un point de vue humain, cela est « totalement illogique mais pas d'un point de vue du déploiement ».

- Monsieur Gaël PANNETIER souhaite faire un rappel historique pour revenir sur la décision prise il y a 4 ans. « Quand la Cdc a choisi de travailler avec Charente Numérique plutôt qu'SFR, ça a été un choix politique, moi, je n'étais pas pour. On ne va pas refaire l'histoire mais est-ce qu'il serait possible de nous faire un retour d'expérience de Charente Limousine qui elle a souhaité travailler avec SFR ? ». Philippe BOUTY qui était Président de Charente Limousine à cette période explique que travailler avec SFR a été « un choix judicieux ». « Aujourd'hui, 23 000 foyers sont fibrés, soit 98% du territoire et tous le seront d'ici fin 2022, même le hameau le plus isolé, avance-t-il. D'un point de vue économique, cela a coûté 0 euro à Charente Limousine mais au début, on ne nous a pas aidé, dit-il. Nous avons été le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> territoire de France à avoir choisi ce mode de déploiement, c'était assez expérimental, reconnaît-il. Aujourd'hui, en tant que Président du Département - et je regarde Monsieur PAPILLAUD qui a pris cette décision de souscrire auprès de Charente Numérique -, mon seul but est que les Charentais soient fibrés sans dérive budgétaire ». Selon lui, il n'y avait pas de bon ou de mauvais choix. « On n'est pas là pour juger le passé. On regarde devant et on doit aller de l'avant, au bout du projet mais pas non plus à n'importe quel prix ! ». Monsieur BOUTY reconnaît une nouvelle fois que la situation n'est pas simple mais qu'« il y aura des moments plus joyeux » et en profite pour annoncer « la tenue d'une grande fête prévue cet été, dans un contexte sanitaire que l'on espère tous meilleur ». « Ce sera un vrai moment festif », promet le Président de la Charente.

Jean-Yves AMBAUD souhaite terminer cette intervention et interpelle le Président du Département. « Il faut nous comprendre : on a fait ce choix de travailler avec Charente numérique car on avait eu l'assurance que toutes les habitations allaient être fibrées, rappelle-t-il. Quand je vois que la Cdc s'est engagée sur 4 millions d'euros alors que Charente Limousine n'a rien déboursé... On a beaucoup communiqué sur l'arrivée de cette fibre, on sollicite la fiscalité des ménages et finalement on fait face à beaucoup d'annonces pessimistes », lance avec amertume le Président aux équipes de Charente Numérique. Monsieur BOUTY lui répond qu'il mesure parfaitement les enjeux, les inquiétudes. « Mais je ne vais pas faire de miracle avec de l'argent que l'on n'a pas ! surenchérit-il. Nous devons faire face à vingt millions de frais supplémentaires qui n'étaient pas prévus au budget ». Et reconnaît bien volontiers que Charente Numérique n'est pas en capacité de tenir ses promesses en termes de délai.

Monsieur AMBAUD poursuit et demande si des actions sont prévues en termes de couverture concernant la téléphonie mobile portée par le syndicat. Monsieur CARRUETTE rappelle à l'ensemble des conseillers que la compétence a en effet été prise et qu'une équipe de projet a été mise en place, est actuellement au travail et se réunit tous les trimestres pour avancer sur le dossier. « Nous sommes en train de définir les zones mal couvertes. On ne peut pas garantir que l'ensemble des zones seront traitées même si aujourd'hui, cette couverture se déploie bien en Charente », annonce Monsieur CARRUETTE.

Monsieur DAMOUR interpelle l'assemblée avec humour face aux mauvaises conditions d'accès à la fibre et la téléphonie sur le territoire : « Y'a quoi dans nos tuyaux chez nous ! ».

- Monsieur Dominique STREIFF termine par une question pratique : « La Mairie vient d'hériter d'un pylône. Comment cela se passe-t-il avec les opérateurs ? Y'a-t-il des contraintes ? ». Monsieur CARRUETTE lui rétorque qu'il n'y a aucune obligation de contractualiser avec un

opérateur particulier. « Vous êtes souverain et avez le libre choix de travailler avec qui bon vous semble. »

Monsieur Philippe BOUTY remercie l'assemblée pour son accueil et souligne l'importance de répondre aux questions des élus.

A 19h32, le Conseil reprend son cours.

## **I. Ressources humaines**

### **1. Débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire**

Le Conseil est informé qu'en 2007, le législateur a prévu la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents. Cette action vise à financer la protection sociale complémentaire (PSC). La PSC intervient dans deux domaines :

- Dans le domaine de la santé ce qui permet de couvrir les frais occasionnés par un accident, une maladie, une maternité...
- Dans le domaine de la prévoyance / maintien de salaire qui permet de couvrir la perte de salaire / retraite liée à une maladie, une invalidité, une incapacité, un décès...

Aujourd'hui, la Communauté de communes participe financièrement à la PSC comme suit :

- Participation financière de 15 € par mois pour les mutuelles labellisées en matière de mutuelle santé.
- Participation financière de 12 € en matière de prévoyance.

Cette participation représente une dépense globale annuelle de 16 016,68 €, soit 6 965,41 € de mutuelle santé et 9 051,27 € de prévoyance.

Cette participation financière relève un enjeu stratégique et politique majeur pour rendre notre collectivité attractive. Cela favorise la reconnaissance de l'agent, aide les agents dans leur vie privée, renforce le sentiment d'appartenance à la collectivité et renforce l'engagement dans le travail.

Pour rappel, la Communauté de communes s'est positionnée pour intégrer le contrat groupe du Centre de Gestion (CDG) en matière de mutuelle et de prévoyance à compter de 2023. Cette adhésion, non validée à ce jour, pourrait permettre de bénéficier de tarifs préférentiels tout en conservant la qualité de la prestation. En adhérant au dispositif du CDG, la communauté de communes ne pourrait plus participer financièrement aux mutuelles et prévoyances labellisées mais participerait uniquement pour les agents qui adhèreraient à la MNT (mutuelle santé) et à Territoria (prévoyance.)

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 demande à ce que les assemblées délibérantes se prononcent sur la stratégie à mettre en place au sein de leur structure en matière de PSC.

Ce texte prévoit les modifications suivantes :

PRÉVOYANCE	MUTUELLE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025</li> <li>➤ Socle de garanties minimum obligatoire</li> <li>➤ Participation de l'employeur de 20% d'un montant de référence*</li> <li>➤ Participation obligatoire de l'employeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2026</li> <li>➤ Socle de garanties minimum obligatoire</li> <li>➤ Participation de l'employeur de 50% d'un montant de référence**</li> <li>➤ Participation obligatoire de l'employeur</li> </ul>
*Montant de référence estimé entre 30€ et 50€	**Montant de référence estimé entre 25€ et 30€

Néanmoins, ce texte sera accompagné de décrets d'application, non publiés à ce jour, qui devront préciser les éléments suivants :

- Le montant de référence sur lequel se basera la participation
- La portabilité des contrats en cas de mobilité
- Le public éligible
- La situation des retraités
- La situation des agents multi-employeurs
- La fiscalité applicable à l'employeur
- (...)

Ce débat et cette réforme, trouve un intérêt particulier pour les entités qui ne participent pas financièrement aux contrats des agents. La participation financière de la Communauté de communes demeure proche de la moyenne nationale (18,90 € par agent en matière de mutuelle et 12€ en matière de prévoyance).

Cependant, il se pose la question de définir quelle stratégie la Communauté de communes doit mettre en place dans le domaine de la PSC.

**Le débat se clôture suite à la présentation de cette action.**

## II. Finances

### 1. Modification technique de la délibération n°2022 01 04 relative aux ouvertures de crédit

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Finances, rappelle au Conseil communautaire qu'en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sur autorisation du Conseil communautaire, il est possible d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette jusqu'à l'adoption du budget.

Le Conseil s'est prononcé le 13 janvier 2022 concernant les ouvertures de crédits. Néanmoins, jusqu'à aujourd'hui, la Communauté de communes votait le budget d'investissement par

opération. La Vice-présidente explique que ce procédé n'est plus adapté aux ambitions d'investissement portées par la CdC.

En effet, chaque dépassement de crédits sur une opération nécessite une décision modificative, même si celui-ci n'est que de quelques euros.

Il sera alors proposé de voter le budget par chapitre budgétaire et non plus par opération.

Ainsi, des crédits ont été ouverts sur de nouvelles opérations et les services de la Trésorerie Publique ont demandé de ne pas créer de nouvelle opération avant le vote du budget. La préconisation des services de la Trésorerie est de positionner les ouvertures de crédits sur des opérations existantes.

Les montants demeurent inchangés, sauf pour l'opération 1035 et l'opération 208.

Dans le cadre fixé par le CGCT, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose aux membres de l'assemblée délibérante de procéder aux ouvertures des crédits suivants au Budget Principal et en explique les raisons :

**- Ouverture de crédits 2022 pour l'opération 240, article 21318 :**

Ouverture de 80 000 € pour le paiement des factures des contrôles SPS et de la maîtrise d'œuvre pour les extensions des deux Maisons Petite-Enfance, Montmoreau et Villebois-Lavalette.

En effet, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne s'est engagée dans un projet d'extension des Maisons de la petite-enfance « Coccinelle » de Montmoreau et « Les P'tits Loups » de Villebois-Lavalette. La délibération d'approbation de ces projets a été prise lors du Conseil du 15 décembre 2021, par la délibération n°2021\_17\_09.

Les marchés de travaux sont sur le point d'être publiés et le démarrage du chantier est prévu pour le mois d'avril.

Toutefois, afin de permettre le paiement de factures afférentes à ce projet préalablement au vote du budget 2022, la Vice-présidente propose d'effectuer une ouverture de crédits en investissement au budget 2022 à hauteur de 80 000 € TTC.

Ce montant correspond au montant total cumulé des marchés de maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle technique, du coordonnateur SPS et du géotechnicien.

Les crédits relatifs au montant des travaux seront inscrits ultérieurement au budget 2022, dès lors que les montants issus de la consultation seront connus.

**- Ouverture de crédits 2022 à l'opération 310, article 21751 :**

Ouverture de 25 000 € pour le paiement de la dernière situation 2021 des entreprises SCOTPA et EIFFAGE concernant les travaux de voirie.

**- Ouverture de crédits 2022 à l'opération 208, article 2183 et 2188 :**

Ouverture de 7 000 € pour l'achat d'un photocopieur pour le Pôle de Villebois-Lavalette où se trouvent certains services de la Communauté de communes et une antenne Maison France Services et de factures de matériel informatique. Ainsi que 3 000€ pour un antitartre pour les locaux de Montmoreau.



**- Ouverture de crédits 2022 à l'opération 1035, article 2183 :**

Ouverture de 800 € pour le paiement d'un vidéoprojecteur.

Avant de procéder au vote, Monsieur Stéphane BÉGUERIE manifeste son mécontentement. « Ce genre de sujet n'intéresse personne ! lance-t-il à l'assemblée. On passe du temps sur ce type de décision alors que d'autres sujets bien plus importants passent rapidement et on avale des couleuvres au passage ! ». Monsieur AMBAUD lui rétorque que ce type de délibération est réglementaire et que le bureau n'a pas délégation sur ces décisions. Monsieur BÉGUERIE lui répond : « La Cdc, ça ne m'intéresse plus ! On avait des Conseils tous les mois avant, maintenant c'est tous les 15 jours ! » Le Président entend la remarque, la comprend, mais rappelle qu'il y a parfois des contraintes et que le calendrier des actions à mettre en place est serré. « Il y a aussi les forums qui viennent s'intercaler, et le prochain, sur l'urbanisme, est important ! », rappelle-t-il.

**Aussi et compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :**

- **De valider les présentes ouvertures de crédits telles que susvisées ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le certificat d'ouverture de crédit et tout document relatif à cette action.**

**Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son l'article L.1612-1,**

**Vu la délibération n°2022\_01\_04,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 3 contre et 1 abstention, décide d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Finances.**

## **2. Décision modificative (DM) n°10 du budget général – Budget 2021**

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Finances, rappelle au Conseil communautaire que, conformément aux principes de la comptabilité publique, les flux budgétaires d'un chapitre à un autre, doivent faire l'objet d'une décision modificative budgétaire.

La présente proposition de décision modificative porte sur la gestion de la dette. Cette gestion est directement pilotée par le logiciel financier qui, à chaque enregistrement de nouvel emprunt, établit les mandats visant à un remboursement de la dette (en capital et en intérêt).

Le logiciel permet également de projeter les remboursements annuels et ainsi d'établir les budgets primitifs.

La Vice-présidente explique qu'une anomalie du logiciel a sous-évalué les remboursements de l'emprunt en capital.

Il ressort de cette anomalie que le chapitre 16, en dépenses d'investissement, est en dépassement et qu'une décision modificative doit être prise.

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE présente aux élus communautaires la décision modificative suivante :

## DM n° 10 - Budget général

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
		Total	- €			Total	- €

  

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Opération	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
112	202		- 6 753,00 €				
16	1641		6 753,00 €				
		Total	- €			Total	- €

**Au regard des éléments exposés, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire de se prononcer sur les mouvements budgétaires présentés dans le tableau ci-dessus et :**

- **D'autoriser les mouvements de la décision modificative décrite ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à générer les écritures induites par les décisions modificatives exposées.**

**Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,**

**Et conformément aux principes de la comptabilité publique,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 3 contre et 1 abstention, décide d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Finances.**

### [3. Décision modificative \(DM\) n° 2 du budget de la ZA Le Maine Brun – Budget 2021](#)

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Finances, informe le Conseil communautaire qu'il convient de régulariser un déséquilibre au niveau des opérations d'ordre du budget de la ZA (Zone d'activité) Le Maine Brun.

Cette dernière rappelle que sur la tenue comptable d'un budget annexe relatif à une zone d'activité, à la fin de chaque exercice, on constate la valeur du stock, c'est à dire le prix de revient de l'aménagement, constitué de l'ensemble de ces charges.

La Trésorerie Publique a récemment informé la Communauté de communes qu'un stock a été supprimé et il revient ainsi à la CdC de reconstituer ce stock. Madame Christine VALEAU-LABROUSSE présente aux élus communautaires la décision modificative suivante :

## DM n° 2 - ZA MAINE BRUN

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
Total			- €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
042	71351	Opération d'ordre	- 11 600,00 €
	774	Opération d'ordre	11 600,00 €
Total			- €

Dépenses d'investissement			
Opération	Article	Libellé	Montant
040	3351	Opération d'ordre	4 400,00 €
Total			4 400,00 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
040	16878	Opération d'ordre	4 400,00 €
Total			4 400,00 €

**Au regard des éléments exposés, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire de se prononcer sur les mouvements budgétaires présentés dans le tableau ci-dessus et :**

- **D'autoriser les mouvements de la décision modificative décrite ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à générer les écritures induites par les décisions modificatives exposées.**

**Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,**

**Et conformément aux principes de la comptabilité publique,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 3 contre et 1 abstention, décide d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Finances.**

### III. Services à la population

#### 1. Création et mutualisation d'un espace France Services et d'une agence postale à Villebois-Lavalette [AJOURNÉE]

Cette délibération est ajournée mais Madame Mireille NEESER souhaite faire un point sur la situation et présente rapidement le projet. Elle annonce dans un premier temps qu'une réunion avec le Maire de Villebois, Monsieur Patrick VERGEZ, s'est tenue cet après-midi même. Dans un second temps, elle cite comme exemple le modèle ce qui a été mis en place à Saint-Séverin. « Il s'agira du même montage, commence-t-elle. La commune restera propriétaire mais la Cdc payera un loyer pour occuper les locaux ». Ainsi, les bureaux de l'antenne de la Cdc situés à Villebois seront libérés pour en faire des logements. « L'idée est d'optimiser le site, annonce la Vice-présidente, et d'en faire un endroit plus accueillant et fonctionnel ». Cette dernière demande ensuite à Madame Nour DURAND, DGA en charge des Espaces France Services, de dire quelques mots sur ce projet. Celle-ci déclare à l'assemblée : « C'est une réelle opportunité ! » Elle rappelle que La Poste de Villebois fait face

à des réductions importantes en termes d'amplitude horaire. Par ailleurs, ce projet permettrait la labellisation de l'EFS de Villebois-Lavalette. Il est précisé que des subventions sont envisageables pour mener à bien ce projet. Enfin, la nouvelle localisation du nouveau bâtiment de la poste serait mieux située, plus visible pour les administrés.

La parole est donnée à Monsieur Patrick VERGEZ. Ce dernier se dit satisfait d'un tel projet. « Je me rends compte qu'il y a du monde qui vient au guichet de l'EFS. En moyenne, 6 personnes / jour et plus encore lors de la période des déclarations d'impôts. Il poursuit : Je souhaite féliciter le personnel de l'EFS qui fait preuve de beaucoup de professionnalisme ».

Monsieur AMBAUD rajoute qu'à terme, la Cdc disposera de quatre Espaces France Services sur son territoire. Il est noté que l'Etat participe à ce type de projet à hauteur de 30 000€ sur les 50 000€ nécessaires.

## IV. Numérique

### 1. Demande de subventions pour l'étude de positionnement de l'école numérique « Rural Web Factory » (RWF)

Monsieur Patrick ÉPAUD, Vice-président en charge du Numérique, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a créé en 2017 la « Rural Web Factory » (RWF) pour délivrer une formation certifiante de développeur web et web mobile à destination de publics éloignés de l'emploi.

Labellisée « Grande École du Numérique » par l'Etat, cette formation constitue un élément important de la stratégie de développement économique numérique du territoire, établie dans le cadre de la feuille de route numérique 2021-2024 de la Communauté de communes.

En effet, conçue comme un moyen de doter le territoire de compétences numériques, cette formation vise à offrir des ressources susceptibles d'accompagner l'écosystème économique local dans sa transition numérique. En formant des publics éloignés de l'emploi, elle assure le pont entre le volet « inclusion numérique » et le volet « développement économique – emploi » de la feuille de route de la Communauté de communes.

Toutefois, après 4 sessions de formations aux métiers de développeur web et web mobile, la Communauté de communes fait les constats suivants :

- La capacité de la Communauté de communes à porter une formation professionnelle n'est plus à démontrer, puisque les apprenants des 2 dernières sessions de formation ont tous été admis à l'examen ;
- Les entreprises du territoire ont manifesté un intérêt croissant pour être partenaire de l'école, en lui proposant des projets supports ;
- Les apprenants ont manifesté un intérêt à se regrouper en collectif post-formation, pour faciliter la création de leur activité ;
- Une association d'anciens apprenants de la « Rural Web Factory », dénommée « Lab2Dev », s'est constituée pour créer un lieu ressources ;
- Le lien post-formation entre les apprenants et les entreprises du territoire s'étiole, révélant que l'ancrage économique territorial reste à développer.

Dans ce contexte, le Vice-président explique à l'assemblée que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a souhaité suspendre l'activité de la « Rural Web Factory » à partir de 2021 et lancer une étude visant à mettre en adéquation la formation proposée au sein de l'école numérique aux besoins spécifiques de l'économie locale. La mission ainsi confiée consisterait à réaliser une étude de positionnement destinée à éclairer la

Communauté de communes Lavalette Tude Dronne sur l'orientation à donner à la « Rural Web Factory », en lien étroit avec l'écosystème économique local.

Monsieur Patrick ÉPAUD énumère alors les objectifs attendus de l'étude :

- Identifier, filière par filière, les usages et les besoins en compétences numériques des entreprises du territoire ;
- Identifier les potentialités de formations numériques à déployer sur le territoire permettant de répondre aux éventuels besoins en compétences des secteurs économiques locaux ;
- Proposer des orientations de formations adaptées au territoire ;
- Proposer des actions permettant de renforcer l'ancrage économique post-formation des apprenants de la « Rural Web Factory » sur le territoire de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne.

Le coût prévisionnel de l'étude s'établit à 29 950€ HT.

Cette étude pourrait bénéficier d'un soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Union Européenne.

Considérant ces co-financements, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Prestation de service	29 950,00	Région Nouvelle-Aquitaine	11 980,00
		Union européenne	11 980,00
		Autofinancement	5 990,00
<b>Total dépenses</b>	<b>29 950,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>29 950,00</b>

Avant de procéder au vote, Monsieur AMBAUD propose de lire les questions envoyées concernant ce sujet. Monsieur STREIFF tout d'abord, s'interroge sur la nécessité de confier cette enquête « qui semble fort onéreuse à un cabinet d'audit et pourquoi ne pas la confier à une personne recrutée dans le cadre du service civique apte à remplir cette mission pour beaucoup moins cher ». La question de Madame Brigitte RICCI est la suivante : « Compte-tenu de l'état de nos finances ne serait -il pas plus judicieux d'affecter la somme qu'il est prévu de consacrer à l'étude de positionnement de la formation au numérique, à une AMO qui nous accompagnerait dans l'élaboration d'un programme de développement économique, lequel intégrerait bien-entendu l'enjeu de la transition numérique pour les entreprises du territoire ? ».

Monsieur AMBAUD fournit alors les premiers éléments de réponse : « Nous avons besoin de ce genre de positionnement, avance-t-il, dont les missions ne rentrent pas dans les compétences d'attribution des services civiques ». Concernant la deuxième question, il explique que la Région a commandé une étude qui a coûté 60 000€ sur le schéma d'attractivité du territoire. Le micro est ensuite donné à Monsieur Fabien PORTAL, DGA en charge de l'attractivité du territoire et de l'innovation, qui a la charge de ce dossier. Ce dernier répond en premier au Maire de PILLAC : Une étude de positionnement c'est une étude technique qui élabore des axes, qui réfléchit sur quel contenu à mettre en place, quel partage, quelles actions à mener... C'est opérationnel ! Ce n'est pas du ressort d'un service civique ».

Monsieur Charles AUDOIN demande à réagir : « On est sur des gros montants, c'est de l'argent public, cela peut poser question ! débute-t-il. Pour moi, ce coût met en cause l'opportunité de continuer autour de la RWF ». Il poursuit : « Le problème c'est que nous

n'avons pas les retours des personnes qui se sont formées au sein de cette école. Et nous n'avons pas non plus les retours d'expérience des entreprises locales qui ont bénéficié de ce dispositif ! »

Monsieur AMBAUD lui rétorque qu'il comprend cette demande de bilan et insiste sur l'utilité de cette étude de positionnement sur une nouvelle orientation à donner à cette école, en lien avec le tissu économique présent sur le territoire. « Elle va justement nous permettre de savoir s'il faut continuer sur la voie du codage ou si l'école doit se renouveler et proposer autre chose, d'autres formations. Cette étude devra, filière par filière, identifier les usages et besoins en compétences numériques sur le territoire. Elle n'engage à rien », dit-il. L'édile lui répond alors que si elle n'engage à rien, elle coûte quand même 30 000€. Pour le Président, cela sera dangereux de s'engager dans des actions sans avoir les expertises.

Monsieur BÉGUERIE se demande si les entreprises sollicitent la Cdc sur ces questions autour du numérique. Le Président lui répond avec certitude : « Avec la crise Covid, les demandes ont explosé, il y a un réel besoin sur le territoire en la matière » Il souligne également que la RWF a eu des retentissements au-delà de nos limites territoriales.

Le micro est ensuite donné à Madame RICCI. Même si l'adjointe à la Mairie de Salles-Lavalette reconnaît que cette école a été une belle opportunité, elle dit manquer de données, de recul sur les expériences passées. Pour elle, sur le territoire, un autre acteur déjà bien implanté peut jouer ce rôle : l'ENSC. Elle s'explique : « l'ENSC et La Parenthèse répondent à tous les besoins, tous les enjeux de citoyenneté et de sensibilisation. C'est aussi un acteur public ». Elle poursuit son développement : « Aujourd'hui, on sait que des formations numériques réalisées à l'instant T sont obsolètes rapidement ». Par ailleurs, elle s'interroge : « Que sont devenus les anciens apprenants de cette école ? Et cette école est-elle ouverte aux demandeurs d'emplois ? Ou est-ce que l'on vise là à former des entrepreneurs du numérique ? Pour moi, on met clairement la charrue avant les bœufs ! » Elle conclut : « Une formation n'a d'intérêt que si elle crée de nouvelles richesses et des emplois. Il y a aujourd'hui tout un tas de formations au numérique qui sont gratuites, en ligne, en consultation comme les MOOC. Avons-nous exploré toutes les solutions avant de nous lancer dans une telle opération ? Je pense que cela implique encore du débat ».

Fabien PORTAL souhaite répondre et revient sur les prémices de l'émergence d'une école du numérique sur le territoire Ltd. Pour lui, les résultats sont « globalement positifs ». De plus, « l'école a permis un ancrage économique et l'émergence d'un écosystème », remarque-t-il. Monsieur ÉPAUD rajoute que cette école a été innovante sur le territoire et qu'elle a permis d'aider des entreprises sur le territoire.

Madame RICCI demande un droit de réponse : « On parle d'écosystème du numérique mais je suis désolée mais nous n'avons pas d'écosystème du numérique sur le territoire ! assène-t-elle. Un écosystème est un ensemble d'acteurs économiques. Sur le territoire, on a des entreprises qui ont des besoins certes, mais on n'a pas de starts up. On peut avoir cette ambition de voir émerger un écosystème du numérique mais n'affirmons pas que nous en avons déjà un ! Elle enchaîne : Je pense que l'on confond les enjeux, les besoins des services numériques à destination des entreprises et l'insertion des chômeurs ou des jeunes en difficultés. Par ailleurs, elle met en garde l'assemblée : « Attention à l'usage du numérique en entreprise. Le numérique ne bénéficie pas toujours à l'économie locale. »

Monsieur DAMOUR poursuit le débat et rejoint ses collègues sur la nécessité d'avoir du recul sur les expériences passées des apprenants et les retours des entreprises. Il déclare : « L'accueil a parfois été tiède je pense parce que nous avons été très légers sur les retours sans évaluation précise ».

Devant ces demandes répétées, Monsieur AMBAUD déclare qu'un bilan pourra être fait.

Monsieur Gaël PANNETIER demande à prendre la parole pour rejoindre les dires de Madame RICCI. Il regrette que l'assemblée ne s'interroge que ponctuellement sur des sujets aussi importants. De plus, il dit avoir lu attentivement la note de synthèse et souhaite réagir : « Ce qui me gêne dans ce que je lis c'est que l'on sous-entend à chaque paragraphe qu'on a un projet de territoire, remarque-t-il, qu'on a fait tout ce travail autour de ce projet de territoire mais ce n'est pas le cas, on s'écharpe sur de tel sujet et on fait de l'opportunisme c'est tout ! »

Monsieur AMBAUD lui répond que l'on ne se s'écharpe pas pour reprendre son expression mais que l'on débat. « La Cdc, elle est multifacette, lui répond-t-il. On fait de la petite enfance, du tourisme, en passant par l'économie, on a d'ailleurs présenté nos familles d'investissement récemment. Je veux ben rebattre les cartes, faire des ateliers, des démonstrations mais il faut être opérationnel à un moment ! »

Monsieur ÉPAUD clôt se débat et trouve dommageable toutes ces questions autour d'un « si beau projet qui a déjà beaucoup pour réussir, dont les infrastructures, la formatrice... »

**Aussi, considérant ces éléments, Monsieur Patrick ÉPAUD propose au Conseil communautaire :**

- **De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Union Européenne à hauteur de 40% chacun du coût HT ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette action.**

**Vu l'exposé de Monsieur Patrick ÉPAUD,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 21 contre et 5 abstentions, décide d'adopter les propositions de Monsieur Patrick ÉPAUD, Vice-Président en charge du Numérique.**

## **V. Tourisme**

### **1. Signature de la « Charte Natura 2000 » et d'un « contrat Natura 2000 » sur la base de pleine nature de Poltrot**

Monsieur Patrick ÉPAUD, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que la base de pleine nature de Poltrot est située dans le site Natura 2000 « Vallée de la Dronne entre Brantôme et sa confluence avec l'Isle » et répertorie 3 habitats et 11 espèces d'intérêt communautaire.

Pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et des habitats, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne mène une politique d'entretien des espaces du site de Poltrot adaptée, notamment en appliquant une gestion différenciée.

Pour conforter cette politique de préservation, la Communauté de communes Lavalette peut établir un « Contrat Natura 2000 » pour la période 2022-2024, définissant un ensemble d'actions d'entretien et de sensibilisation pour maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

Ce « contrat Natura 2000 », élaboré en partenariat étroit avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval, vise ainsi à préserver le corridor fluvial sur le site de Poltrot, à éviter la fragmentation des habitats et à informer et sensibiliser le public.

Le Vice-président revient sur les actions proposées :

- La création d'arbres têtards (une trentaine de sujets de frênes) sur un linéaire total de 400 mètres et gestion des rémanents par export,
- La réhabilitation d'une strate arbustive par régénération naturelle en bordure de cours d'eau d'une largeur de 5 mètres sur une longueur de 480 mètres linéaire, et de 3 mètres de largeur sur 65 mètres linéaire (soit environ 2600 m<sup>2</sup>),
- La conception et la pose de 5 panneaux visant à informer et sensibiliser les usagers du site sur les enjeux du site Natura 2000.

Le descriptif financier des travaux est le suivant :

				Subvention Natura 2000*	
Contrat N 2000 2,5 ans	Descriptif des travaux		Devis entreprises €uros HT	Dépense annuelle €uros	Financement Travaux 80% Invest. HT 100% Fonct. TTC
Année N 2022	Investissement	Coupe de 30 arbres en têtard : Bûcheronnage pelle mécanique (soutien de coupe en sécurité) gestion des rémanents (export)	4 200 €	4200 € HT ** 4200 € TTC	3 360 €
		5 Panneaux d'information (4 de dimensions 600 x 800 mm et 1 de 1200 x 800 mm) : impression, support, pose	2 500 €	2500 € HT 3000 € TTC	2 000 €
Année N+1 2023	Fonctionnement	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	123 €	123 € HT ** 123 € TTC	123 €
		Réhabilitation de zones tampons : définition des secteurs non fauchés entretien selectif et signalisation	1 725 €	1725 € HT ** 1725 € TTC	1 725 €
		Entretien des zones tampons : débroussaillage localisé et/ou fauche tardive occasionnelle	1 725 €	1725 € HT ** 1725 € TTC	1 725 €
Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		123 €	123 € HT ** 123 € TTC	123 €	
Année N+2 2024		Entretien des zones tampons : débroussaillage localisé et/ou fauche tardive occasionnelle	1 725 €	1725 € HT ** 1725 € TTC	1 725 €
		Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	123 €	123 € HT ** 123 € TTC	123 €
		Entretien des arbres têtards : élagage des gourmands et étêtage	600 €	600 € HT ** 600 € TTC	600 €
<b>TOTAL euros HT</b>				<b>12 844 € HT 13 344 € TTC</b>	<b>11 504 €</b>

Plusieurs de ces travaux figurent d'ores et déjà dans les pratiques d'entretien annuel menées par la Communauté de communes.



Ce contrat Natura 2000, établi pour une durée de 2 ans et demi, pourrait être financé par l'Etat et l'Union Européenne à hauteur de 100 % pour les dépenses de fonctionnement et 80 % pour les dépenses d'investissement.

Monsieur Patrick ÉPAUD explique à l'assemblée que l'établissement de ce contrat Natura 2000 implique également d'adhérer à la charte Natura 2000 du site de la « Vallée de la Dronne entre Brantôme et sa confluence avec l'Isle ». Cette charte est un outil contractuel qui fixe les engagements et recommandations de la Communauté de communes en matière de pratiques d'entretien des parcelles et zones concernées au sein du site Natura 2000.

Cette action s'inscrit en complémentarité des opérations de restauration de la continuité écologique menées par la Communauté de communes.

**Considérant ces éléments, Monsieur Patrick ÉPAUD propose au Conseil communautaire :**

- **De valider l'engagement de la Communauté de communes dans le dispositif Contrat Natura 2000 pour le site de Poltrot ;**
- **De signer la charte « Natura 2000 » afférente ;**
- **De solliciter les financements correspondants ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette action.**

**Vu l'exposé de Monsieur Patrick ÉPAUD,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, décide d'adopter les propositions de Monsieur Patrick ÉPAUD, Vice-Président en charge du Tourisme.**

Monsieur AUDOIN rappelle avant de passer à la délibération suivante qu'il existe un schéma de développement touristique. « Il s'agit d'une dynamique formidable sur le territoire en partie grâce à Charente Tourismes », précise-t-il. Il invite les élus à aller découvrir ce schéma.

## **[2. Attribution d'une subvention à la commune de Laprade pour l'acquisition d'une parcelle dans le cadre du projet de continuité nautique sur la Dronne](#)**

Monsieur Patrick ÉPAUD, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que les activités physiques et sportives de nature, tel que le canoë-kayak, deviennent un élément de plus en plus déterminant dans le choix des destinations touristiques. Elles contribuent à l'attractivité des territoires, à la valorisation de leur image et à la dynamisation de leur offre.

La rivière Dronne représente pour la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne un enjeu de développement très important en matière de randonnée nautique. A travers le club de canoë d'Aubeterre, plus de 14 000 personnes ont navigué sur le cours d'eau en 2021, ce qui représente un point d'attraction touristique majeur pour le territoire.

Toutefois, sur l'ensemble de la partie charentaise du cours d'eau, de nombreux ouvrages non aménagés rendent la navigation dangereuse et non continue. Dans ce cadre, plusieurs aménagements ont déjà été réalisés sur différents barrages de la Dronne afin de faciliter et sécuriser le franchissement des bateaux (Aubeterre, Poltrot, Moulin-Neuf...).

Concernant le passage des canoës au barrage de Moulin Neuf, situé sur la commune de Laprade, entre le site de Poltrot et Aubeterre, la Communauté de communes, en partenariat avec la commune de Laprade, avait souhaité réaliser des travaux de contournement en rive droite afin de permettre le franchissement de l'ouvrage en toute sécurité pour les usagers.

Pour mettre en œuvre cette solution d'aménagement, Monsieur Patrick ÉPAUD explique que la maîtrise foncière par la collectivité est nécessaire. A ce titre, la commune de Laprade a souhaité faire l'acquisition de la parcelle ZC 34, lui permettant d'engager la réalisation des travaux de contournement.

Ainsi, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne, à travers l'exercice de sa compétence « développement touristique », entend soutenir l'activité les loisirs nautiques qui constitue sur son territoire un élément différenciant de l'offre touristique.

Dans cette perspective, la Communauté de communes propose de participer au financement de l'opération, à hauteur de 50% du coût d'acquisition de la réserve foncière et de 50% des frais de bornage. Les frais de notaires seront supportés intégralement par la commune de Laprade.

Le Vice-président présente budget détaillé du projet :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Acquisition terrain	4 000,00 €	Commune de Laprade (50%)	2 442,68 €
Frais de bornage	885,36 €		
		CdC LTD (50%)	2 442,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 885,36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 885,36 €</b>

**Aussi, Monsieur Patrick ÉPAUD propose au Conseil communautaire :**

- **D'approuver le projet d'acquisition de la réserve foncière nécessaire au passage des bateaux au niveau du barrage de Moulin Neuf, sur la commune de Laprade (parcelle ZC 34) ;**
- **De verser à la commune de Laprade la subvention de fonctionnement d'un montant de 2 442.68 € au titre de la participation aux frais d'acquisition et de bornage du terrain situé à Moulin Neuf ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette action.**

**Vu l'exposé de Monsieur Patrick ÉPAUD,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, décide d'adopter les propositions de Monsieur Patrick ÉPAUD, Vice-Président en charge du Tourisme.**

A la fin du vote, Monsieur AMBAUD souligne le fait que cette action permet de valoriser et de renforcer l'attractivité du territoire. Il mentionne également l'achat prochain d'un terrain autour de la piscine de Gardes-le-Pontaroux.

### 3. Demande de subventions pour le développement des activités touristiques du site de Poltrot

Monsieur Patrick ÉPAUD, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de développement touristique, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne s'attache à développer et animer la base de pleine nature de Poltrot, dont elle est propriétaire.

Située sur la commune de Nabinaud, la base de Poltrot s'étend sur 7 hectares aménagés et préservés au cœur de la Vallée de la Dronne (site Natura 2000).

Cet espace de pleine nature, traversé par la rivière Dronne, propose également une offre diversifiée de loisirs de plein air et des services adaptés aux locaux et à un large public touristique français et étranger.

Depuis la création du site en 2009, plusieurs phases d'aménagement se sont succédé :

- La création d'un labyrinthe végétal pérenne qui s'étend sur plus d'un hectare
- La création de deux parcours acrobatiques en hauteur (dix ateliers chacun)
- La création d'une halte nautique en lien avec les loueurs de canoë
- L'aménagement et la sécurisation d'un ancien moulin ouvert à la visite
- L'installation d'un point de restauration

Le Vice-président explique que ces différents aménagements font aujourd'hui de la base de pleine nature de Poltrot un site touristique phare du Sud Charente qui accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs (35 000 visiteurs en 2021) et emploie 6 agents saisonniers qui participent au bon fonctionnement du site pendant la saison touristique.

Après 8 saisons d'exploitation des activités du site et conformément à l'évaluation de la qualité des services proposés sur la base de Poltrot, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a établi les constats suivants :

- Le site de Poltrot est devenu un site bien ancré localement qui bénéficie d'une fréquentation touristique croissante ;
- L'offre d'activités de loisirs du site est complémentaire à celle proposée sur le territoire ;
- Les types d'aménagements réalisés contribuent pleinement au renforcement de l'attractivité du site, en particulier vis-à-vis d'un large public familial ;
- La composition du produit « parc acrobatique en hauteur » ne permet pas d'accueillir les plus jeunes publics (3-6 ans) ;
- Le manque de dynamisme dans le renouvellement des activités du labyrinthe constitue toutefois un frein aux perspectives de développement touristique du site.

Face à ces constats, la Communauté de la communes Lavalette Tude Dronne souhaite développer et valoriser les activités de la base de Poltrot à travers la création d'un nouveau produit touristique dans le labyrinthe végétal.

Le projet envisagé consiste à créer une activité permanente sous forme de jeu de piste ludique, digital et thématique (type « escape game ») dans le labyrinthe végétal, en lien avec l'ADN « pleine nature » du site de Poltrot.

Les objectifs recherchés sont de :

- Renforcer l'attractivité du site et la visibilité du labyrinthe végétal ;

- Proposer une activité permanente susceptible d'étendre la période d'activité touristique du site ;
- Capturer de nouvelles clientèles et générer de nouvelles recettes d'activités ;
- Capitaliser sur les attraits touristiques et la dimension environnementale du site pour concevoir un nouveau produit.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans la feuille de route « tourisme » de la Communauté de communes, à son axe 3 « Développement de produits touristiques : renforcer et diversifier l'offre d'activités sur le territoire ».

Ainsi, une phase de consultation a été lancée afin d'estimer au plus juste le coût de l'opération. Le projet s'élèverait à 21 600,00€ HT.

Monsieur Patrick ÉPAUD souligne le fait que le projet est éligible au programme LEADER à hauteur de 50% de la dépense HT, soit un reste à charge prévisionnel pour la Communauté de communes de 10 800,00€ HT.

**En conséquence, Monsieur Patrick ÉPAUD propose aux élus communautaires :**

- **De déposer un dossier de demande de subvention auprès l'Union Européenne à hauteur de 50% du coût HT de l'opération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette action.**

**Vu l'exposé de Monsieur Patrick ÉPAUD,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, décide d'adopter les propositions de Monsieur Patrick ÉPAUD, Vice-Président en charge du Tourisme.**

Monsieur AMBAUD le répète : il est favorable à tout développement d'activités sur la base de pleine nature de Nabinaud. « Poltrot est perle ! Il nous manque encore quelques équipements à valoriser pour qu'à terme le site soit rentable, et il le sera l'année prochaine » affirme-t-il. Il explique de nouveau qu'une fois cet objectif atteint, il en déléguera la gestion. Toutefois, pour le moment, le site est sous-exploité et ne tourne pas à plein régime. « Il y a peu à mettre [en euros] pour gagner beaucoup ! ». Un autre site attire les regards : celui de la piscine de Gardes-le-Pontaroux. L'enjeu est aussi de le rendre à l'équilibre.

Ensuite, Monsieur AUDOIN souhaite partager son expérience sur la tarification de certains lieux publics. « Je pense qu'il faut faire attention aux prix proposés, remarque-t-il. Il faut être plus modeste ». Monsieur AMBAUD lui répond que du benchmarking a été réalisé en amont pour proposer des prix qui restent abordables. Il souligne au passage que toutes les activités sur site ne sont pas payantes. « On peut aussi y venir passer la journée sans rien n'acheter, profiter simplement du lieu et de ses espaces ». Monsieur Fabien PORTAL qui a travaillé sur le sujet et qui a assisté à plusieurs présentations d'escape game explique que le tarif annoncé est plutôt sur la fourchette basse. Sur certains produits, les prix peuvent monter jusqu'à 20€ l'entrée.

Monsieur Patrick GALLÈS souhaite réagir à ces annonces : « Est-ce que le parcours existant qui s'appelle Les Renardeau destiné aux 3/6 ans sera toujours en accès libre ? Je pense qu'il faut penser aussi aux populations locales ». Fabien PORTAL lui répond que le parcours ne sera pas démonté, qu'il perdurera, qu'un travail en commission sera réalisé sur ce sujet.

Monsieur Jérôme DESBROSSE se pose lui la question de savoir comment les subventions annoncées peuvent être renseignées alors que le LEADER vient juste de se réunir. Il lui est précisé que ce ne sont que des hypothèses qui restent à confirmer.

## VI. Questions diverses

Madame Murielle ENIQUE souhaite refermer ce Conseil en posant deux questions.

1° « Il y a plusieurs semaines, un diagnostic habitat a été réalisé sur le territoire, quels en sont les retours ? » Monsieur AMBAUD lui répond que cette question sera traitée lors du Forum du 24 février dédié à l'urbanisme et l'habitat. Les résultats seront présentés lors de la séance.

2° La seconde question de l'élue relève des dernières annonces autour de la restructuration des déchetteries du territoire. « J'apprends dans la presse qu'il va y avoir une déchèterie sur ma commune, je suis heureuse que Charente Libre existe pour me l'apprendre ! ». Monsieur Jean-Michel ARVOIR réagit : « J'étais à la réunion moi la semaine dernière, commence-t-il. Je ne comprends pas comment à une réunion aussi importante il n'y avait que peu d'élus, s'alarme-t-il. Une vingtaine de gendarmes était là pour nous sécuriser car il y avait du monde du côté de manifestants. Le Vice-président de notre Cdc n'était même pas là pour défendre nos intérêts ! », regrette-t-il.

Monsieur Joël BONIFACE demande un droit de réponse : « Le Vice-président concerné par ce dossier c'est moi mas j'étais pris sur une autre réunion, en visio, et après j'avais une réunion de bureau, se justifie-t-il. Je veux bien être contre ce projet mais si j'y étais allé, je n'aurais pas voté contre ! Je pense qu'il faut rationaliser les choses pour trouver la meilleure solution ».

Madame Myriam HUGUET rebondit sur cette intervention : « Les choses sont systématiquement présentées de manière négative, avance-t-elle. Nos déchèteries sont obsolètes ! Il faut les moderniser. Moi, Calitom je connais bien, il faut comprendre de l'intérieur ce qu'il se passe, il faut les faire revenir en Conseil pour leur donner la parole », propose-t-elle.

Monsieur AMBAUD clôt le Conseil en confirmant que les équipes de Calitom interviendront prochainement sur ce dossier.

Concernant la question écrite envoyée par Madame Marie-France DESCHAMPS relative à la commission Ressources Humaines, cette dernière se réunira prochainement. La date sera communiquée sous peu.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.**

**Le Président,  
Jean-Yves AMBAUD**